



M E T P A R K

Date de télétransmission :	27 mai 2026
Date de retour de l'acte :	27 mai 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260526-1428-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Gwenaël LAMARQUE, M. Olivier CAZAUX, M. Frédéric GIRO, M. Quentin BELAUBRE, M. Jean-François EGRON, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Mayeul L'HUILLIER.

Etait excusée et représentée :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/03/04P

Procès-verbal du conseil d'administration du 04 mars 2026

PV N° 2026/02

Administrateurs présents :

Monsieur Christophe DUPRAT
Madame Béatrice de FRANÇOIS
Monsieur Patrick BOBET
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Olivier ESCOTS
Monsieur Patrick PAPADATO

Administrateurs excusés :

Monsieur Stéphane MARI ayant donné pouvoir à M. DUPRAT
Madame Isabelle RAMI ayant donné pouvoir à M. ESCOTS

Est présent pour la DGFIP :

Monsieur Thierry MOUGIN, comptable publique

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

Monsieur Thibaut BALADON, direction générale mobilité
Madame Célia VILLAIN, inspection générale des services

Est excusé pour Bordeaux Métropole :

Monsieur Emmanuel GOUBET, direction générale mobilité

Est présent pour les associations :

Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Sont présents pour les représentants du personnel :

Madame Céline PERRUCHE
Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
Madame Céline BORDIN-MORA, directrice financière
Monsieur Rémi DOUET, contrôleur financier
Monsieur Mickaël DEVYLDER, direction financière
Monsieur Guillaume LORA, directeur d'exploitation
Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative
Madame Charline HATINGUAIS, responsable du service commande publique
Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
Monsieur Jean-Marie LACHAUD, chef du service de la fourrière
Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président constatant que le quorum est atteint ouvre la séance. Du fait de contraintes d'agenda de certains administrateurs, il propose de débiter cette séance par les délibérations qui nécessitent un vote.

Affaire 2026/02/01P : Procès-verbal du conseil d'administration du 20 janvier 2026

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026. Aucune remarque n'est

formulée, le PV est adopté.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/01P

Affaire 2026/02/02P : reprise anticipée des résultats

M. le président précise que devait être voté le compte financier unique 2025 mais vu les difficultés rencontrées par la DGFIP avec son outil, celui-ci ne pourra être présenté. Il propose de laisser la parole à Monsieur MOUGIN.

M. MOUGIN indique qu'effectivement, depuis le 05 février, les services de la DGFIP subissent une panne générale nationale sur l'application de gestion qui s'appelle Hélios. Il précise que toutes les collectivités de France sont gérées par la même application répartie sur 2 sites : Versailles et Metz dans lesquels se trouvent des sites techniques où les collectivités sont « saucissonnées » pour pouvoir travailler en autonomie quand un des sites techniques ne peut pas fonctionner. Un centre de brassage qui répartit tous les flux de toutes les collectivités est tombé en panne.

Sur le SGC de Bordeaux Métropole et pour les collectivités qu'il est amené à gérer, ses services ont pu depuis le 5 février dernier gérer globalement toutes les dépenses et toutes les recettes ainsi que tous les flux qui leur étaient adressés. Les payes ont pu être versées sans aucune difficulté. Mais lorsque les services de la DGFIP ont voulu sortir le compte financier unique de METPARK, il y a eu cette panne. Aujourd'hui, le compte financier unique ne peut donc être présenté. Les services de la DGFIP n'ont pas été en mesure de le mettre à disposition alors que les services financiers de METPARK avaient fait le nécessaire pour que ce document puisse être présenté aujourd'hui. Les équipes de la DGFIP avaient également fait le travail en amont pour cela.

Malheureusement, il n'est pas en mesure de proposer le compte financier unique du fait de cette panne. Aujourd'hui, il est annoncé que la panne est levée mais il y a un problème d'embouteillage et de flux qui sont partis dans la nature. Ce matin, il a demandé l'annulation totale des flux transmis pour repartir de 0. Il propose un autre dispositif mis en place également l'année dernière qui est une reprise anticipée des résultats. Il s'excuse de ne pouvoir présenter à cette séance le compte financier unique mais la reprise anticipée des résultats va pouvoir être votée, ce qui permettra d'avoir un éclairage sur le budget de l'année qui commence. Il a bien conscience que c'est une année un peu particulière et que les administrateurs auraient eu à cœur de terminer la mandature avec un compte financier édité. Il en a expliqué les difficultés et une fois de plus, il s'en excuse.

M. le président indique que ce qui était important c'est que les salaires ont été versés au personnel c'était quand même la priorité absolue. Aujourd'hui, le compte financier unique ne pourra être présenté, il le sera dans quelques semaines ; ce n'est pas une catastrophe dès l'instant où les résultats sont repris. Le conseil d'administration aura une vision de l'année qui s'est écoulée. Il remercie Monsieur MOUGIN pour ses explications. Il propose de passer à la présentation de la délibération sur la reprise anticipée des résultats

Mme BORDIN-MORA précise que les comptes sont bien arrêtés et les chiffres qui vont être donnés sont définitifs. C'est vraiment juste l'édition du document aujourd'hui qui manque. Sur la partie stationnement, en section de fonctionnement, le résultat prévisionnel mais qui est en fait le résultat définitif de 2025 s'élève à 820 399,02 € et en section d'investissement à 2 881 861,73 €. Côté fourrière, la section de fonctionnement est à l'équilibre puisque la Régie a reçu une subvention d'équilibre de 1 183 000 € de la

part de Bordeaux métropole et la section d'investissement est en négatif, - 198 000 €.

M. ANDREOTTI fait remarquer que sur la section de fonctionnement, la somme de 1 183 000 € est importante mais la Régie a quand même réussi par rapport au prévisionnel à être en dessous de 200 000 €. La Régie a sollicité 400 000 € de moins que ce qui était prévu en fin d'année. METPARK continue bien évidemment d'optimiser les dépenses et les recettes.

M. MOUGIN souhaite apporter quelques éléments sur le rapport de gestion provisoire transmis à la direction de METPARK. Il lui semble important une fois par an de donner au conseil d'administration non pas des éléments chiffrés sur l'exploitation, ni une analyse financière mais des éléments de gestion.

Quand il est question de finances d'un établissement public, 3 domaines sont analysés : les recettes, les dépenses et la qualité comptable. Il précise que les services de la DGFIP ont des comptes à rendre dans tous les sens du terme auprès de l'assemblée délibérante et aussi auprès des citoyens. Pour les recettes, il propose essentiellement de parler du SPIC parce que le sujet de la fourrière a déjà été évoqué. Sur la partie stationnement, l'activité est en hausse et le taux de recouvrement c'est-à-dire la capacité à recouvrer, est largement en hausse entre 2024 et 2025. En 2025, le taux de recouvrement des recettes a atteint 99,89 ; autant dire près de 100 %.

Les restes à recouvrer ne représentent pas trop de risque même s'ils sont importants. Ils concernent des contentieux comme celui lié à la polyclinique du Tondu ou avec des constructeurs dans le cadre d'opérations. Tout cela est suivi par les services de METPARK et par la DGFIP. Il y a également des débiteurs publics qui devaient de l'argent à la Régie mais ce sont plutôt des reliquats de certaines factures et des opérations un peu anciennes. Cette année, il précise avoir fait un travail de nettoyage et d'analyse qui s'apparente un peu à de l'archéologie administrative mais c'était nécessaire.

Les taux de recouvrement du SPIC ont nettement évolué ce qui n'est pas tout à fait le cas pour la fourrière où les résultats sont un petit peu plus en retrait par rapport à l'an dernier même si les taux sont importants. Sur la partie dépenses, là aussi, il remarque une forte amélioration par rapport à l'année dernière dans les délais de paiement. Il rappelle que les délais de paiement permettent quand ils s'améliorent de payer rapidement les fournisseurs et donc de réinjecter dans le cycle économique ce qui a été prélevé par l'impôt. Les collectivités locales au sens large ont un rôle de collecte et aussi de réinjection qui doit être rapide. Les services de la DGFIP peuvent être « agressifs » pour faire rentrer de l'argent mais il faut l'être aussi pour payer les fournisseurs. Il rappelle aussi que la part prélevée sur les entreprises en matière de fiscalité est quand même une part importante.

Il note une forte amélioration du délai global de paiement qui est passé pour le fonctionnement de 32 à 21 jours d'où une dizaine de jours de gagné et sur l'investissement, de 36 à 23 jours donc là aussi la situation en 2025 est très bonne puisque le délai est en dessous des 30 jours réglementaires. Tout ceci reflète le travail qui est fait à la fois par la DGFIP mais aussi en amont par les services de METPARK. Les services des finances sont « sur le dos » des services de la Régie pour des raisons de pièces justificatives manquantes comme des pièces bancaires ou autres qui ne permettent pas de payer rapidement les entreprises. Plus le flux est propre dès le départ, c'est-à-dire que les services donnent les pièces justificatives nécessaires pour obtenir le visa, plus vite les entreprises sont payées.

La DGFIP a 2 modes de paiement : le matin, tout ce qui se trouve dans ce qui est appelé

la bannette et tout ce qui est en « vert » est payé dans la journée sans contrôle. Si le flux qui arrive à la DGFIP est de qualité, les paiements peuvent être réalisés dans la journée ce qui est arrivé dans la soirée de la veille. Il note une très belle amélioration des délais globaux de paiement et il pense qu'il faut continuer dans ce sens.

Sur la qualité comptable, car le métier de la DGFIP est de tenir et de rendre des comptes les plus proches des obligations comptables, un outil qui s'appelle l'indice de performance comptable permet de mesurer sur une base de 100 où en est la collectivité. En 2024, la Régie était à 70 % et en 2025, comme le compte définitif n'est pas édité, le provisoire est à 67 % à fin novembre. Les 70 % seront certainement atteints. C'est un point également de satisfaction car ce taux veut dire que sur des anomalies comptables qui peuvent exister car ce n'est pas une science exacte, il peut y avoir des scories mais ce taux est proche de l'épure. S'il était raisonné en terme de certification des comptes, ceux-ci seraient certifiés. Il a adressé un document plus complet à la direction qu'il complètera quand il sera en possession des éléments définitifs.

M. le président remercie M. MOUGIN pour ces éclaircissements et pour les contrôles qui ont été effectués. Il en profite, au nom du conseil d'administration, pour le remercier ainsi que les services de la DGFIP pour la teneur des relations qui sont excellentes. Il considère que c'est un travail de partenariat et de conseil plutôt qu'une contrainte.

Mme BORDIN-MORA ajoute que le délai global de paiement s'est amélioré cette année grâce à une réorganisation de la direction financière et notamment de la partie exécution financière des marchés publics. La mise en place du logiciel Ediflex a permis également un meilleur règlement des entreprises sur toute la partie travaux.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/02P

Affaire 2026/02/03P : affectation des résultats – Stationnement : affaire retirée.

Affaire 2026/02/04P : PPI 2026-2031

Mme BORDIN-MORA indique que le PPI présenté porte sur les années 2026 à 2031. Il est prévu 66 M€ de dépenses sur cette période avec 64 M€ en investissements et 2 M€ en dépenses de fonctionnement. Les 2 principales dépenses correspondent au MGP dont 15 M€ restent à investir sur le MGP 1 et 26 M€ sur le MGP 2. Il est prévu également la rénovation du parking des Grands Hommes pour un peu plus de 6 M€ et la réalisation des trentenaires sur les réseaux de sprinklage pour près de 6 M€. Le tableau annexé à la délibération donnent toutes les dépenses prévues par opération, document élaboré par la direction technique.

M. le président fait remarquer que les investissements sont nombreux durant cette période qui pour la plupart sont autofinancés. Il souhaite préciser que sur ce PPI 2026-2031, il faudra qu'à un moment donné, le conseil d'administration résolve le problème du siège social de la Régie. La situation actuelle ne peut pas durer. Il n'est pas possible d'entasser des gens dans des bureaux et des directions et services éclatés comme sur le parking Victor Hugo. Il faudra bien traiter cette problématique. Il n'a pas la solution miracle mais ce dossier ne pourra pas attendre une mandature entière sans l'avoir traité pour améliorer la qualité du bien-être au travail étant précisé que la Régie sera amenée à se développer.

Mme de FRANÇOIS remercie M. MOUGIN pour ses explications et se joint à M. le président pour remercier le personnel et les efforts faits concernant les délais de paiement qui permettent de payer les entreprises rapidement. Concernant le siège, il n'apparaît pas dans le PPI mais effectivement, il faut se poser la question. Elle fait remarquer que rien n'est prévu également pour Front du Médoc notamment sur la question du désamiantage. Elle attire l'attention des administrateurs ainsi que des futurs élus à cette instance sur ce point. C'est un beau PPI qui affiche de beaux projets. Bonne continuation à METPARK.

M. BOBET s'associe également aux remerciements émis à l'instant. Il précise que la qualité de vie au travail est un facteur très important et il faut mettre cela en place rapidement. Il souligne l'ambition de ce PPI, ce sont des chiffres, derrière il y a des prévisions qui ne seront peut-être pas toutes réalisées du fait des augmentations des prix. Il se réjouit avec le conseil d'administration de l'ambition de la Régie qui les honore et qui rend service.

M. ANDREOTTI répond que le siège social n'apparaît pas dans ce PPI car il ne sait pas si le nouveau siège fera l'objet d'une acquisition d'un bâtiment neuf ou réhabilité ou d'une location. C'est un sujet qui est sur la table depuis 2 ans. Pour ce qui est du parking Front du Médoc, une concertation est toujours en cours. Il semblerait qu'une partie de ce parking mutera. Mais, aujourd'hui, il est trop tôt pour pouvoir acter des sommes qui devraient être conséquentes. Les discussions entre Bordeaux Métropole et METPARK pour la répartition de ces sommes n'ont pas encore débuté. Pour revenir sur les propos de M. BOBET, un PPI évolue tous les jours et sera actualisé. C'est un document prévisionnel et qui, dans le temps, sera ajusté en fonction des événements positifs ou négatifs que la Régie pourrait rencontrer dans les prochaines années. METPARK est ambitieuse tout en restant prudente.

M. CHAUSSET demande quel est l'avenir du parking St Jean car c'est un site porteur de recettes important.

M. ANDREOTTI répond qu'effectivement, c'est un point qui pourrait faire évoluer le PPI. Aujourd'hui, la convention qui lie la Régie à la SNCF doit se terminer le 31/12/2032. Mais la SNCF a écrit à METPARK pour l'informer d'une éventualité de mettre fin à cette convention plus tôt pour pouvoir en relancer une nouvelle. C'est un énorme point d'interrogation qui, en fonction de la poursuite de l'exploitation de ce parking ou non, pourrait impacter les comptes de la Régie. La SNCF est propriétaire de ce parking, si elle a envie de dénoncer cette convention à tout moment avec un préavis de 6 mois, METPARK en serait tributaire et impactée. Elle souhaite relancer une consultation. Il y a 2 points d'interrogation : l'acquisition du siège social et une éventuelle sortie du parking St Jean, site le plus rémunérateur, 2,5 M€ de chiffre d'affaires par an.

M. CHAUSSET fait remarquer qu'il faut peut-être un plan B, un plan avec et un plan sans.

M. le président ajoute qu'il y a même un plan C, c'est-à-dire une fermeture administrative du parking vu l'état dans lequel il est. Aujourd'hui, l'intérêt de tout le monde c'est sans doute d'anticiper la fin de la convention. Il rappelle qu'il y a des infiltrations non négligeables sous les rails du tramway qui ne sont pas correctement traitées. Demain, la Régie peut se retrouver dans la même situation que Front du Médoc et tout le monde serait perdant sur le sujet. Les discussions avec la SNCF sont momentanément interrompues car cette période est dite de transition, c'est-à-dire entre 2 mandatures, mais elles reprendront. Si la SNCF rouvre le champ d'attribution, la Régie candidatera avec un avantage sur les concurrents car elle connaît bien le parking mais sans être assurée de l'emporter par rapport à une concurrence qui existe autour. Pour l'instant, cela ne figure

pas dans le PPI car METPARK ne connaît pas les réponses.

M. CHAUSSET demande à quelles règles la SNCF est soumise si elle veut renouveler une convention ?

M. ANDREOTTI répond qu'une convention a été signée il y a environ 40 ans. Elle s'achevait en 2017 et a été prorogée de 15 ans amenant le terme au 31/12/2032. La logique serait d'aller aux termes de cette convention. La SNCF se pose la question d'interrompre la convention avant son terme ou pas. Ensuite, est-ce que la SNCF va vouloir reconventionner directement avec un opérateur public ou lancer une DSP ou confier ce parking à sa filiale, EFFIA. Pour l'instant, la SNCF n'a pas les réponses. Il ne peut pas affirmer que dans 6 mois ou 4 ans, ce parking sera toujours exploité par METPARK.

M. CHAUSSET demande s'il y a une possibilité de proroger la convention sur 10 ans ?

M. ANDREOTTI répond que d'après la SNCF, il ne serait plus possible de proroger la convention en 2026 alors que cela été le cas en 2017.

M. le président ajoute que la Régie a proposé de prolonger la convention avec une prise en charge des travaux de façon à ce qu'ils soient amortis sur une durée plus longue. Il semblerait que juridiquement cela ne soit plus possible. Il pense que la SNCF est très embêtée avec ce parking car des travaux importants doivent être réalisés. Tout ceci est adossé à la rénovation de la gare. Aujourd'hui, autour de la table, il y a du monde mais pas le financement. La Régie ne peut pas attendre indéfiniment. Le prochain conseil d'administration devra trouver une solution rapidement.

Mme de FRANÇOIS précise que les investissements prévus sont intéressants notamment sur le SSI, le MGP 1 qui se termine et le MGP 2 qui va commencer sur ce PPI. Une ligne est particulièrement importante et qui rejoint ce qui vient d'être dit, ce sont les audits qui sont prévus sur certains parkings pour justement éviter les problèmes d'infiltration et être en préventif. Bravo à la Régie pour la prévision dans le PPI de ces audits.

M. ANDREOTTI répond que ces audits ont débuté notamment sur 8 mai 45 et le prochain sera St Jean. En effet, il précise qu'il y aura peut-être à l'issue de ces audits de mauvaises surprises comme sur Front du Médoc avec potentiellement une fermeture du parking suite à une difficulté structurelle.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/04P

Affaire 2026/02/05P : budget primitif 2026 - Stationnement

Mme BORDIN-MORA précise que, comme le prévoit la réglementation, les sections d'exploitation et d'investissement sont à l'équilibre avec un virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement d'un montant de 7,7 M€ pour financer les investissements de l'année. Concernant le fonctionnement, il est attendu un chiffre d'affaires de près de 27 M€ pour 2026, soit une progression de + 1 % par rapport à 2025. 26 M€ sur la partie chiffre d'affaires parking et 700 000 € pour la refacturation entre le SPIC et le SPA. Au niveau de la répartition du chiffre d'affaires par catégorie entre les horaires, les abonnés, les amodiés et les conventions, il a été gardé le même ordre de grandeur qu'en 2025. La redevance IRVE versée par TotalEnergies devrait s'élever à près de 300 000 € en 2026. Les produits financiers attendus s'élèveraient à un peu plus de 500 000 €. Une partie de la trésorerie va être remplacée comme depuis 2 ans.

10 parkings devraient avoir un chiffre d'affaires supérieur à 1 M€ dont 4 supérieur à 2 M€. Ces parkings représentent 68 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des parcs. A été intégré dans les prévisions le parking Camille Jullian à partir de septembre 2026 et qui représenterait 300 000 €. Le chiffre d'affaires des clients horaires devrait progresser et devrait être porté par la réouverture du parking République et l'intégration de Camille Jullian.

M. ANDREOTTI ajoute qu'en 2026, les tarifs horaires ont été gelés. Front du Médoc est toujours fermé et partiellement Porte de Bordeaux et prochainement également partiellement Cité Mondiale. Le chiffre d'affaires 2026 est annoncé de façon prudente avec une anticipation d'une progression légère malgré le gel des tarifs.

Mme de FRANÇOIS précise que c'est important, 1,2 % de progression du chiffre d'affaires notamment grâce aux parkings République et Camille Jullian.

M. CHAUSSET demande pourquoi la Régie a gelé les tarifs en 2026 ?

M. ANDREOTTI répond qu'en moyenne, METPARK augmente une fois tous les 2 ans ses tarifs horaires. Ils ont progressé en 2025. Ils seront certainement réajustés en 2027.

M. le président rappelle que le principe même de la Régie est d'avoir des tarifs qui peuvent être considérés comme étant raisonnables. Ils sont largement en dessous des concurrents. Si la Régie avait besoin de trésorerie, cette option serait activée mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. Augmenter pour le plaisir d'augmenter n'est pas le principe d'une Régie.

Mme BORDIN-MORA indique que le parking St Jean est celui qui génère le plus de recettes au sein de METPARK. Les estimations pour 2026 s'élèvent à 2,6 M€ suivi de Pey-Berland et de centre commercial Mériadeck. Le top 3 horaires et abonnés n'est pas nécessairement le même puisque centre commercial Mériadeck n'apparaît pas ni en horaires ni en abonnés du fait de la convention liée à la gratuité du parking pour les clients compensée par le centre commercial. Le parking Cité Mondiale est le plus rémunérateur en termes d'abonnés. Il va être rénové dans le cadre du MGP certainement en 2026.

M. CHAUSSET fait remarquer que Pey-Berland résiste bien malgré les difficultés d'accès.

M. ANDREOTTI répond que depuis l'installation de la borne d'accès à l'été 2026, ce parking a perdu 10 % de son chiffre d'affaires qui n'a jamais été retrouvé.

M. le président ajoute que cette perte représente plus de 200 000 € à cause d'une borne.

Mme BORDIN-MORA précise que la Régie a prévu une légère baisse du chiffre d'affaires sur ce parking en 2026.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'activité vont s'élever à près de 31 M€ avec des achats et charges externes et impôts qui représentent 38 % des charges de fonctionnement et qui s'élèveraient à près de 12 M€, en augmentation de 2 % par rapport à 2025. Le poste entretien des bâtiments est le plus élevé avec près de 2 M€ du fait de la prévision de travaux de peinture et de rénovations électriques. Vient ensuite toute la partie impôts avec les cotisations foncières des entreprises et les taxes foncières qui s'élèvent à près de 3,5 M€.

Sur la partie investissement, les acquisitions d'immobilisations sont estimées à 12 M€ dont près de 10 M€ pour le MGP, 800 000 € pour les METSTATION, 600 000 € pour le remplacement des équipements de péage. 97 % de ces acquisitions sont liés à des opérations présentées dans le cadre du PPI.

Mme de FRANÇOIS souligne l'investissement qui reste très important et c'est une bonne chose, la consolidation de l'exploitation et la poursuite de ces investissements. C'est un beau budget prévisionnel.

Mme BORDIN-MORA précise qu'il est estimé un résultat à 371 000 € pour 2026 porté en partie par les produits financiers qui s'élèvent à 510 000 € et par un dégrèvement obtenu par les impôts qui s'élève à plus de 600 000 € par an.

M. le président remercie pour toutes ces précisions.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/05P

Affaire 2026/02/06P : placement de la trésorerie

Mme BORDIN-MORA indique que cette année, la Régie a de nouveau décidé de placer une partie de sa trésorerie, 25 M€. Par prudence, ce placement sera scindé en 2, 16 M€ sur une durée de 12 mois et 9 M€ sur une durée de 6 mois. Les taux sont très similaires : sur 12 mois à 2,03 % et sur 6 mois à 2 %. Il y a tellement peu d'écart que METPARK souhaite prévoir un placement sur une durée de 6 mois qui pourrait être reconduit comme cela a été le cas en 2025 en fonction de l'évolution notamment des travaux sur le MGP. En effet, s'il y avait un peu de retard, la trésorerie pourrait être placée. Le placement de la trésorerie devrait générer plus de 500 000 € de produits financiers sur l'exercice.

M. ANDREOTTI précise que ces placements ne peuvent être réalisés que sur des comptes à terme à la Banque de France et non des supports spéculatifs privés.

M. le président fait remarquer que c'est une recette non négligeable tout en ayant de l'argent disponible si la Régie en avait besoin. C'est un acte de bonne gestion.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/06P

Affaire 2026/02/07P : mise à la réforme des biens mis en affectation

Mme BORDIN-MORA indique qu'un travail de nettoyage sur le patrimoine a débuté il y a près de 4 ans. L'année dernière, il avait été identifié des biens remis par la Métropole mais que la Régie ne pouvait pas identifier physiquement ou matériellement en raison de l'insuffisance des descriptifs qui figuraient dans le listing du patrimoine. Il est question de 4,4 M€ en valeur brute au 1^{er} janvier. Après échange avec l'agent comptable et la Métropole, la Régie a décidé de sortir cette somme de l'actif avec une reprise faite par Bordeaux Métropole qui va les sortir de son côté car ces biens ne peuvent être identifiés. Le détail de tous les biens concernés est donné en annexe.

M. ANDREOTTI remercie le gros travail réalisé par Mme MOLIA qui a suivi la Régie pendant quelques années et qui a beaucoup travaillé sur ce dossier.

M. le président fait remarquer que c'est toujours un travail très fastidieux mais

nécessaire.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/07P

Affaire 2026/02/08P : convention relative à la délivrance d'abonnements pour le compte de l'UGC CINE CITE sur le parking 7^{ème} Art niveau -1 à TALENCE

Mme HIRIART indique que le parking 7^{ème} Art est composé de 2 niveaux, 1 niveau qui appartient à l'UGC et un second qui appartient au syndicat des copropriétaires. Depuis 2021 et par plusieurs conventions, METPARK délivre pour le compte de l'UGC des abonnements sur le niveau -1 ; en contrepartie, la Régie perçoit les recettes et reverse 25 % à l'UGC. La convention actuellement en vigueur prendra fin au 31 mars 2026. Une nouvelle convention a été préparée avec l'UGC dans les mêmes conditions que la précédente. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à signer cette convention et ses éventuels avenants.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/08P

Affaire 2026/02/09P : autorisation donnée au directeur général pour signer des conventions d'occupation temporaire du domaine public pour des événements éphémères dans les parkings

Mme HIRIART indique que certains parkings disposent d'espaces permettant d'accueillir une activité annexe aux services du stationnement. La Régie souhaite proposer à des professionnels la mise à disposition de ces espaces pour des événements éphémères. Des autorisations d'occupation du domaine public seront délivrées conformément au code général de la propriété des personnes publiques. Elles donneront lieu au paiement d'une redevance. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à signer ces conventions et à fixer le montant des redevances qui seront appliquées.

M. le président fait remarquer que certains parkings disposent de rooftop de premier choix.

M. BOBET demande quels événements éphémères peuvent être organisés dans les parkings ?

Mme GAUTHIER répond que la Régie dispose de rooftop qui attirent. Des échanges ont eu lieu avec des agences de communication qui cherchent des lieux un peu atypique. METPARK souhaite actionner cette possibilité et louer ces espaces notamment pour des séminaires sur une journée ou une soirée en prenant possession d'un niveau. La Régie louerait de la surface.

M. ANDREOTTI ajoute que le parking Aréna hormis les soirs de concert est quasiment vide. Le dernier niveau de ce parking dispose d'une belle vue sur la Garonne. C'est un lieu qui attire potentiellement des agences de communication.

M. CHAUSSET ajoute qu'il y a aussi Victor Hugo.

M. ANDREOTTI répond par l'affirmative mais sur ce parking, des négociations sont en cours en matière de sécurité avec les pompiers. En effet, ce site dispose d'un super spot.

M. le président ajoute que cela va générer des recettes annexes. Il ne faut pas s'en priver. C'est une très bonne idée. Depuis l'Aréna, la vue est exceptionnelle sur la rive gauche et sur une partie de la rive droite. Ce parking n'est pas suroccupé.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/09P

Affaire 2026/02/10P : autorisation de signer le marché 2025FCS0052 relatif à la maintenance des ascenseurs des parcs de stationnement

Mme HATINGAIS indique que la Régie a lancé le 24 décembre dernier une procédure d'appel d'offres pour la maintenance des ascenseurs qui équipent les parkings de la Régie. C'est un accord-cadre composite d'une durée de 24 mois tacitement reconductible 2 fois par période de 12 mois pour éventuellement arrêter le contrat avant son terme en cas de difficulté. Le contrat comprend une partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire pour la maintenance préventive et une partie traitée sous la forme d'un accord cadre à bons de commande pour les prestations de maintenance curative d'un montant maximum pour la durée totale du marché, reconduction comprise, de 400 000 € H.T. 3 sociétés ont déposé une offre dans le délai imparti. A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 2 mars 2026, a attribué le marché à la société TK ELEVATOR, placée première du classement des offres qui est par ailleurs le sortant pour un montant de 205 152 € TTC. Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres avec la société TK ELEVATOR et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché.

M. ESCOTS précise que la commission d'appel d'offres a étudié ce dossier et des échanges intéressants ont eu lieu lors de la réunion. Il y a des difficultés dans ce pays avec les ascensoristes de manière générale, comme cela est le cas dans les parcs de stationnement, dans les équipements municipaux, chez les bailleurs sociaux. Les ascensoristes ne peuvent pas intervenir car ils n'ont pas les pièces. Ils passent commande et cela peut prendre quelques semaines avant que l'équipement soit remis en marche. C'est un constat qui est fait au niveau national. Une proposition de loi a été votée à l'Assemblée Nationale qui prévoit des sanctions financières, des délais d'intervention et de réparation pour les ascensoristes. Le Sénat ne l'a pas encore examinée. Quels sont les leviers d'actions qui peuvent être mis en place ? Dans les appels d'offres, des pénalités peuvent être prévues. Le prestataire retenu dans le cadre de ce marché aura un stock de pièces détachées à disposition dans une agence à proximité et les équipes de METPARK feront le point régulièrement sur l'état du stock afin d'éviter qu'après quelques mois d'exercice et quelques réparations, le stock soit épuisé et que les pièces ne soient plus disponibles en temps et en heure. Le fait que ce marché soit renouvelable mais avec un examen approfondi des prestations réalisées permettra de mettre la pression sur le prestataire. Il ajoute que ce serait bien que le législateur aide dans ce sens.

M. le président ajoute que le législateur finira par aller dans ce sens car cette problématique est récurrente et certaines personnes restent des mois sans réparation d'ascenseur. Il ne peut pas être évoqué un manque de pièces. Les mairies qui assurent des missions de service public ont un stock de certaines pièces d'urgence.

M. ESCOTS répond que c'est leur stratégie de ne plus avoir de stock.

M. ANDREOTTI précise que 3 ou 4 sociétés maîtrisent totalement le circuit car bien souvent, ce sont les mêmes qui construisent les pièces. Elles ont tous les leviers pour aller vite ou au contraire faire patienter. Quand il n'y a pas de concurrence et que la pièce prévue sur un ascenseur est fabriqué par l'exploitant, en terme de prix, il ne peut y avoir de négociation. Cette difficulté dépasse largement METPARK. Il souscrit aux propos de M. ESCOTS et il espère qu'au niveau national, des décisions soient prises pour remettre un peu de concurrence sur ce secteur.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/10P

Affaire 2026/02/11P : autorisation de signer le marché 2025TX0033 relatif aux travaux de peinture pour l'entretien des parcs de stationnement de la Régie

Mme HATINGAIS indique que la Régie a lancé le 6 janvier dernier une consultation portant sur les travaux de peinture pour l'entretien des parcs de stationnement sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'un montant maximum de 3 M€ HT pour la durée maximale fixée à 48 mois. Cette consultation a été passée selon la procédure adaptée ouverte, en raison de son montant. 7 plis ont été remis dans les délais et ont été analysés par le service maîtrise d'ouvrage. Au terme de son analyse, a été placée en 1^{ère} position la société GENERALE PEINTURE avec 12 points d'avance sur 100. Dans la mesure où le marché est d'un montant supérieur à 1 M€ H.T, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le directeur général à signer le marché avec la société GENERAL PEINTURE et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % au montant initial.

M. ANDREOTTI précise que METPARK n'a jamais travaillé avec cette société mais elle intervient régulièrement chez INDIGO.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/11P

Affaire 2026/02/12P : autorisation de signer le marché 2025SE044 relatif à la maintenance des portes et rideaux coupe-feu

Mme HATINGAIS indique que METPARK a lancé le 23 décembre dernier une procédure d'appel d'offres concernant la maintenance des portes et rideaux coupe-feu des parcs de stationnement. Le contrat est un accord-cadre composite, d'une durée de 24 mois, tacitement reconductible deux fois par période de 12 mois. Le contrat comprend une partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie traitée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour les prestations de maintenance curative, d'un montant maximum pour la durée totale du marché (reconductions comprises) de 250 000 € HT. 2 sociétés ont déposé une offre dans le délai imparti. A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 2 mars 2026, a attribué le marché à la société UXELLO AQUITAINE, placée 1^{ère} du classement des offres. Aussi, il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offre avec la société UXELLO AQUITAINE et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/12P

Affaire 2026/02/13P : autorisation de signer le marché 2025SE045 relatif à la maintenance des trappes d'évacuation et exutoires des parcs de stationnement

Mme HATINGAIS indique que la Régie a lancé une procédure négociée avec les seuls soumissionnaires ayant présenté une offre irrégulière dans le cadre de la consultation précédente déclarée sans suite. Le contrat est un accord-cadre composite, d'une durée de 24 mois, tacitement reconductible deux fois par période de 12 mois. La forme du marché est la même que précédemment avec une partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie traitée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour les prestations de maintenance curative, d'un montant maximum pour la durée totale du marché (reconductions comprises) de 100 000 € HT. Une seule des deux sociétés a participé à la procédure et déposé une offre dans le délai imparti. A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 2 mars 2026, a attribué le marché à la société UXELLO AQUITAINE, placée 1^{ère} du classement des offres. Aussi, il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres avec la société UXELLO AQUITAINE et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/13P

Affaire 2026/02/14P : autorisation de signature du marché 2025SE043 relatif à la maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) des parcs de stationnement

Mme HATINGAIS indique que METPARK a lancé, le 5 décembre dernier, une procédure d'appel d'offres pour la maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) des parcs de stationnement. Le contrat est un accord-cadre composite, d'une durée de 24 mois, tacitement reconductible deux fois par période de 12 mois avec une partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie traitée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour les prestations de maintenance curative, d'un montant maximum pour la durée totale du marché (reconductions comprises) de 300 000 € HT. 4 sociétés ont déposé une offre dans le délai imparti. A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 2 mars 2026, a attribué le marché à la société FAUCHE MAINTENANCE AQUITAINE, placée 1^{ère} du classement. Aussi, il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer le marché attribué par la commission d'appel d'offres avec la société FAUCHE MAINTENANCE AQUITAINE et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/14P

Affaire 2026/02/01F : reprise anticipée des résultats

Mme BORDIN-MORA précise que cette délibération est semblable à celle présentée pour le SPIC. Elle propose aux membres du conseil d'administration d'apporter des précisions complémentaires s'ils le souhaitent. La section de fonctionnement est toujours à l'équilibre et la section d'investissement est en négatif à hauteur de 198 165,11 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/01F

Affaire 2026/02/02F : affectation des résultats : affaire non présentée.

Affaire 2026/02/03F : budget primitif 2026

Mme BORDIN-MORA indique qu'au niveau des résultats, la section de fonctionnement est à l'équilibre grâce à une subvention attendue de la part de la Métropole à hauteur de 1,3 M€. Côté investissements, il est prévu que la section dégage un résultat positif de plus de 400 000 € à mettre en parallèle avec une subvention d'investissement de la part de Bordeaux Métropole attendue pour près de 300 000 €.

Au niveau du fonctionnement, la Régie projette que 11 800 véhicules soient enlevés en 2026, soit une progression de 3 % par rapport à 2025 avec une répartition du chiffre d'affaires par catégorie sensiblement la même que l'année précédente. Le chiffre d'affaires attendu est de 2,2 M€, en progression de 3 %, ce qui est le parallèle du nombre d'enlèvements attendus.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à près de 4 M€, en légère progression par rapport à 2025 avec des enlèvements de véhicules en progression. Le loyer sur le site du Haillan est prévu à hauteur de 600 000 €, la refacturation entre le SPIC et le SPA à hauteur de 220 000 €. Le poste entretien des bâtiments devrait s'élever à un peu plus de 100 000 € du fait de la prévision de légers travaux dans la zone fourrière du parking 8 mai 45 et au Haillan. Les charges de personnel baissent de 90 000 € du fait de l'impact en 2026 du changement d'organisation mis en place en 2025 et qui avait engendré des coûts de sorties exceptionnelles en 2025. Le poste autres charges augmente considérablement cette année, passant de 193 000 € à 408 000 €, + 215 000 €. Cette augmentation est liée au déploiement du nouvel outil de gestion de l'activité qui sera en service en partie à partir du 29 avril 2026.

La subvention d'équilibre est attendue pour 1,3 M€ et sera sollicitée auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat d'objectifs comme les années précédentes. La légère progression entre 2025 et 2026 malgré les économies mises en place sur la partie notamment frais de personnel s'explique par la mise en place du logiciel principalement.

Les investissements sont prévus à hauteur de 350 000 €, en baisse par rapport à 2025. La fin des travaux d'extension du site de Mérignac va être réglée, soit 25 000 €. La poursuite des travaux d'aménagement du site du Haillan est prévue, ce qui va engendrer des subventions d'investissement attendues de la Métropole qui finance à hauteur de 90 % ces travaux.

M. le président fait remarquer que le service de la fourrière a profondément changé sur cette mandature. En début de mandat, il y avait une vraie difficulté d'évacuation de véhicules. La Régie recevait des mails, des courriers de communes qui étaient assez mécontentes de l'évacuation des véhicules abandonnés. Le parking Front du Médoc a dû fermer, ce qui n'a pas été une bonne nouvelle. Le site du Haillan a été trouvé, site idéal car c'est une ancienne casse auto adaptée pour cette nouvelle activité. Il faudra regarder avec Bordeaux Métropole comment devenir propriétaire de ces lieux plutôt que de payer

un loyer. Mais dans l'urgence, la Régie n'avait pas beaucoup de solution. Les travaux sur le site de Mérignac sont terminés, site qui est aussi indispensable. Le nombre d'enlèvements a fortement progressé notamment à la demande des communes avec des moments plus forts avant le 31 décembre pour vider certaines cités évitant ainsi certains désordres sur des communes.

Ce service a beaucoup progressé, ce ne sera jamais parfait mais des efforts considérables ont été faits. Il remercie Bordeaux Métropole qui à chaque fois à jouer le jeu et à participer par convention. Il faut conforter ce service qui ne reviendra pas sur Front du Médoc mais il faudra tenir compte de l'acquisition du site du Haillan car il y aura toujours plus de voitures abandonnées. Il remercie les agents de la fourrière et notamment ceux qui sont en contact avec le public qui n'est pas forcément content de payer la facture de gardiennage qui est chère.

Mme de FRANÇOIS précise que même si les prévisions sont des hypothèses prudentes, le chiffre d'affaires progresse. La gestion sera améliorée avec l'achat du logiciel. Il faut espérer que la ville de Bordeaux qui représente plus de 80 % du chiffre de la fourrière intensifie ses mises en fourrière. Elle regrette que l'Etat n'ait toujours pas répondu à la demande de déplafonnement des tarifs appliqués. Elle félicite le personnel de la fourrière qui reçoit un public pas toujours facile.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/03F

Affaire 2026/02/04F : convention sur l'utilisation du réseau de radiocommunication à la norme TETRA de Bordeaux Métropole

Mme HIRIART indique que pour son activité de la fourrière, METPARK a besoin de disposer d'un système de radiocommunication mobile afin notamment de pouvoir entrer en relation avec la police municipale de Bordeaux. Bordeaux Métropole dispose d'un réseau indépendant interne qui s'appelle réseau de radiocommunication numérique à la norme TETRA permettant des échanges améliorés et sécurisés. Compte tenu des rapports de METPARK avec Bordeaux Métropole et dans un souci d'efficacité et d'opportunité, il est apparu intéressant de pouvoir mutualiser ce dispositif. Un projet de convention a été établi afin d'organiser la mise à disposition de ce réseau au profit de METPARK. La convention est jointe à la délibération. Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à signer cette convention.

M. le président ajoute que c'est un réseau qui fonctionne plutôt bien et qui est assez fiable.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/04F

Affaire 2026/02/05F : autorisation de signer le marché 2026TIC0006 relatif à l'acquisition d'un logiciel fourrière

Mme HATINGAIS indique que la société MODULOTECH GROUP est l'éditeur unique et exclusif de la solution logiciel FAST & FOURRIERE, spécialisée dans la gestion complète et organisée du processus de mise en fourrière. Elle est la seule détentrice des codes sources et la seule habilitée à faire évoluer la solution. Compte tenu de l'exclusivité des droits de propriété intellectuelle détenus et afin d'optimiser de manière significative l'ensemble du processus relatif à l'enlèvement, au dépôt, à la gestion et à la restitution des

véhicules placés en fourrière, la Régie a décidé de conclure, avec cette société un contrat d'une durée de 48 mois sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement de l'article R. 2122-3 3° du code de la commande publique. C'est un accord-cadre composite comprenant une partie ordinaire pour les licences logiciels, d'un montant de 310 368 € HT et une partie traitée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour le développement des modules, d'un montant maximum de 190 000 € HT. Aussi, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur de la fourrière à signer le marché correspondant et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % au montant initial.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2026/02/05F

Info/2026/02/01 : évolution de l'activité

M. ANDREOTTI souhaite au préalable dire un mot sur l'index égalité hommes/femmes qui a été reçu en début de semaine qui est de, et c'est un record, 99/100. C'est une information qu'il souhaitait donner au conseil d'administration et qui confirme les bonnes pratiques au sein de la Régie.

Mme de FRANÇOIS ajoute y compris les pratiques salariales, même emploi, même salaire.

M. ANDREOTTI répond par l'affirmative, que ce soit au niveau des salaires, des augmentations, des promotions, des augmentations après retour de congé de maternité. Tous ces items sont recensés et la Régie a obtenu, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant, un résultat fort honorable.

M. le président ajoute que la Régie partait avec un gros handicap car le personnel était plutôt essentiellement masculin dans les parkings.

M. ANDREOTTI fait remarquer que les postes à responsabilité sont aujourd'hui occupés par plus de personnel féminin que masculin.

En ce qui concerne l'activité, au 31 janvier 2026, le nombre total d'abonnés s'élève à 9 170, chiffre inférieur par rapport à fin décembre 2025. Les abonnés sont répartis de la manière suivante : 7 846 abonnés véhicules légers, en très légère progression de 0,2 %, 195 abonnements motos, + 5,4 %, 612 abonnements vélos, + 1 % et enfin, 517 autres abonnements. Ce dernier chiffre en baisse de près de 30 % s'explique principalement par la réduction des abonnements du CHU sur le parking République qui a décidé de résilier certains abonnements pour souscrire d'autres produits proposés par la Régie.

134 abonnés bénéficient de l'offre seconde voiture à – 50 % pour les résidents de la ville de Bordeaux. Le nombre d'amodiés s'élève à 1 789 au 31 janvier 2026.

Au total, il est recensé 10 959 usagers sous contrat (abonnés et amodiés), soit une perte de 187 par rapport au 31 décembre 2025 qui s'explique quasi exclusivement par la résiliation d'abonnements nombreux sur le parking République par le CHU.

La fréquentation horaire a augmenté de 0,5 % en janvier 2026 par rapport à la même période de l'année dernière, soit quasiment 200 000 entrées en janvier.

Il est constaté une baisse de la fréquentation sur le parking République par rapport à 2025 (- 17 %). C'est le premier mois complet après la réouverture à la suite des travaux de rénovation. Sur Gambetta, il a été constaté qu'il fallait 6 mois pour retrouver un niveau de fréquentation semblable. La fréquentation abonnés baisse de 2 % pour le mois de janvier 2026. Au cumul (horaires + abonnés), 310 047 usagers ont fréquenté les parkings sur le mois de janvier 2026 contre 311 256 en 2025, soit une baisse de 0,4 %.

Le chiffre d'affaires est ventilé en quatre catégories : abonnés, conventions, amodiations et horaires. Il s'établit à près de 2 M€ au 31 janvier 2026, en recul de 2 % par rapport à la même période en 2025, soit une baisse de 40 K€.

Le chiffre d'affaires horaires a reculé de 4 %, le chiffre d'affaires abonnés de 1 % et le chiffre d'affaires des amodiations a progressé de 3 % par rapport à 2025. Pour ce qui est du top 3 du chiffre d'affaires, St Jean est n° 1 pour les horaires et Cité Mondiale pour les abonnements.

La Régie a reçu 123 réclamations le mois dernier, soit 17 % de plus par rapport à la même période en 2025. Les réclamations concernent majoritairement les parkings Aréna et Centre Commercial Mériadeck dont pour ce dernier, les réclamations portent sur la gratuité partielle appliquée en lien avec la galerie commerçante.

La fourrière a connu une augmentation en janvier 2026 par rapport à la même période en 2025 passant de 870 à 948 véhicules enlevés, soit une progression de 9 %. 73% des enlèvements sont sollicités par les polices municipales de la Métropole et 84% sont effectués sur la ville de Bordeaux, partenaire principal pour le SPA. En 2026, 641 véhicules ont été récupérés par leur propriétaire, soit 68 % des véhicules rentrés sur la même période, soit quasiment un tiers des véhicules qui ne ressort pas.

Le chiffre d'affaires au 31 janvier 2026 progresse et atteint 218 K€, ce qui constitue une augmentation de 34 K€ par rapport à la même période de 2025. La répartition des enlèvements de tous véhicules par commune est donnée en annexe de cette information ainsi que le nombre des 2 roues enlevés majoritairement sur la commune centre.

M. le président ajoute que certains ratios ont été ajoutés à la demande d'administrateurs notamment sur les 2 roues.

Info/2026/02/02 : information concernant la passation et l'exécution des marchés passés par la Régie

Mme HATINGUAIS indique que depuis le dernier conseil d'administration, la Régie a notifié 3 marchés dont 2 de travaux, 14 bons de commande pour l'activité de la fourrière dont 5 en exécution d'un accord-cadre à bons de commande et 3 en application d'un marché d'une centrale d'achat. Pour l'activité du stationnement, il a été émis 110 bons de commande dont 79 passés en exécution d'un accord-cadre à bons de commande et 31 correspondants à des demandes d'achat d'un montant inférieur aux seuils européens. Les éléments justificatifs sont joints à l'information.

Info/2026/02/03 : déroulement des travaux

M. SEGUIN précise que le Marché Global de Performance 1 (MGP) qui a permis de rénover les parkings Gambetta et République se poursuit sur Porte de Bordeaux, 3^{ème} et avant dernier parking à être réhabilité. Les travaux se déroulent en exploitation du parking

et sera fermé 3 mois pendant l'été. Ils sont en cours sur le niveau -4.

M. le président fait remarquer que les photos projetées montrent l'évolution, la différence est saisissante. Ce parking était très sombre.

M. SEGUIN indique que, comme cela est montré sur le niveau -3, pour améliorer le confort des usagers, des ouvertures sont créées et seront vitrées, ce sera plus agréable. Le niveau -3 devrait rouvrir fin avril. Le calendrier est tenu. Il pourrait être gagné 1 mois sur le calendrier des travaux avec une ouverture peut-être en décembre 2026. Sur Cité Mondiale, la Régie n'a pas de visibilité sur le démarrage des travaux peut-être, d'ici l'été, mais cela n'est pas gagné.

Le MGP 2 concerne la rénovation des parkings Victoire, Victor Hugo et Camille Jullian. 8 candidatures ont été reçues suite à l'avis de marché lancé fin décembre et sont en cours d'analyse pour sélectionner 3 équipes fin avril début mai qui seront admises à participer au dialogue compétitif avec pour objectif de désigner un prestataire mi-2027.

M. ANDREOTTI ajoute que 3 candidatures supplémentaires ont été reçues par rapport au MGP 1.

M. SEGUIN indique que l'inauguration de la 6^{ème} METSTATION sur MERIGNAC, 1^{ère} hors de Bordeaux, qui peut accueillir 84 vélos dont 8 vélos cargos avec tous les services associés : borne de gonflage, de réparation, les casiers électrifiés a eu lieu. Ont été inaugurées le même jour les 47 bornes de recharge électrique installées et mises en service fin janvier par TotalEnergies le concessionnaire. Les travaux de la METSTATION de PESSAC sont en cours. Elle devrait être livrée fin avril. La METSTATION de Victoire a été réceptionnée la semaine dernière, celle de centre commercial Mériadeck est en cours d'étude et aura une capacité de 150 vélos. Elle a eu un avis favorable des pompiers en début d'année. La consultation devrait être lancée début avril avec une réception souhaitée début 2027.

En ce qui concerne la concession avec TotalEnergies pour l'installation et l'exploitation de 1 500 bornes de recharge sur 15 ans, 47 bornes sur Mérignac ont été livrées et prochainement 70 sur Victoire, 90 sur centre commercial Mériadeck et 118 sur Pey-Berland.

M. CHAUSSET demande quel est le taux d'utilisation de ces bornes ?

M. ANDREOTTI répond qu'aujourd'hui, il est très bas. Le parc est disponible à 98,5 % avec une nette différence sur le taux d'utilisation des recharges rapides implantées notamment sur allées de Chartres et sur Gambetta. Il est enregistré une progression exponentielle.

M. le président remercie pour tout ce qui a été mis en œuvre durant cette mandature en termes de travaux.

Info/2026/02/04 : informations relatives à la sécurité dans les parkings

M. LORA précise qu'en ce début d'année, la tendance de fond constatée sur la fin du dernier trimestre 2025 se confirme pour la population marginale. Elle est en nette progression avec 226 signalements opérés par le prestataire Eclipse et par les équipes de la Régie sur le mois de janvier, soit une progression de 205 % par rapport à l'année

dernière. Sur les 3 premières semaines de février, cette tendance se confirme mais est moins soutenue par rapport au mois de janvier qui a été fortement marqué par les intempéries. 65 % des signalements de population marginale se concentrent sur Victor Hugo pour 109, St Jean 64 et Victoire 42.

Sur la partie des casses, sur les mois de novembre et décembre 2025, il avait été enregistré des statistiques basses puisqu'il avait été signalé 21 véhicules dégradés sur ces 2 mois alors qu'il y avait eu une forte fréquentation des parkings sur cette fin d'année. Malheureusement, le mois de janvier a connu un nombre significatif du nombre de casses avec 53 signalements, soit + 61 % par rapport à la même période de 2025. A contrario, après ce mois de janvier particulièrement impacté, au 20 février, 9 casses ont eu lieu contre 38 l'année dernière, soit une régression de 76 %. Le travail effectué par les équipes de jour et de nuit ainsi que par celle du prestataire ont permis de diminuer le nombre de casses en cumul sur les derniers mois. Il est constaté que cette population se déplace de moins en moins la nuit et a plutôt tendance à venir en fin de journée. Le dispositif va être réadapté en fonction de ce constat.

M. ANDREOTTI précise que la Régie est persuadée qu'il y a plusieurs équipes qui cassent. En effet, en janvier, un individu a été interpellé mais les casses ont continué. Aujourd'hui, plusieurs équipes écument les parkings de METPARK ainsi que ceux des concurrents voire même des parkings de résidence privée ou en voirie. Elles pratiquent une activité régulière parfois nocturne et même aujourd'hui diurne.

M. le président indique que sur la population marginale, depuis plusieurs années, il est constaté que leur venue est liée à la météo comme cela a pu être constaté en janvier du fait des températures assez basses. Sur les casses, il partage les propos de M. ANDREOTTI. Il y a des équipes spécialisées dans ce domaine et ces individus ne risquent pas grand-chose devant les tribunaux car il est très difficile de leur imputer les méfaits faute de preuve. Ces vols sont assez rémunérateurs. Il reste encore sur les sièges des véhicules beaucoup de choses que les gens ne pensent pas à mettre dans le coffre. Il faut adapter les passages des équipes.

M. CHAUSSET ajoute que les casseurs ne sont pas forcément des marginaux.

M. ANDREOTTI répond qu'il y a eu quelques marginaux qui ont cassé mais la grande majorité des casses est réalisée par des personnes bien connues de la Régie et d'INDIGO qui viennent de squat. En 2 ans, il y a eu 4 ou 5 interpellations mais 48 H après, ils ont été à nouveau vu dans les parkings.

Info/2026/02/05 : enquête satisfaction clients 2025

M. ANDREOTTI précise qu'il remercie Mme GAUTHIER ainsi que ses équipes pour le travail fourni et l'ensemble des collaborateurs au vu des résultats de l'enquête satisfaction qui a été réalisée par un cabinet externe qui souligne l'amélioration de l'accueil global qu'il soit physique, téléphonique et par interphonie. Ces bons résultats sont à mettre au profit des collaborateurs qu'il remercie vivement. Sur le parking Gambetta, le taux de satisfaction explose suite à sa réhabilitation. Bravo à toutes les collaboratrices et collaborateurs de la Régie.

Mme GAUTHIER propose de présenter une synthèse de l'enquête. Pour rappel, c'est la 3^{ème} année consécutive que la Régie mène cette enquête. Un échantillon de plus de 800

clients sont interrogés répartis sur 7 parkings. 15 étapes du parcours clients sont évaluées pour identifier les difficultés de manière assez pointue et les corriger s'il y a lieu. En résumé, en 2025, 81 % des clients se déclarent satisfaits de leur expérience globale dans les parkings, ce qui est plutôt un niveau élevé. Les indicateurs en progression de manière significative sont l'ambiance générale, + 16 points, la propreté + 10 points, l'étape de paiement : 93 % de clients satisfaits du fait du changement de système de péage avec le ticketless. La perception des tarifs a progressé de 12 %, ce qui est assez rare, car il est question de rapport qualité/prix. En effet, le prix parfois peut être considéré élevé mais cela est compensé par la qualité des prestations. L'implication des équipes sur l'expérience client ressort à 84 % car les clients sont satisfaits des échanges avec les agents, leur professionnalisme est reconnu.

Sur la marque METPARK, marque assez récente, la notoriété a progressé fortement, 82 % des clients déclarent la connaître assez bien. Cela veut dire que tout ce qui a été fait en terme de visibilité notamment à travers la signalétique, les campagnes de communication ont porté clairement leurs fruits. Sur l'usage du véhicule thermique, 82 % des clients interrogés ont au moins 1 véhicule thermique mais il est observé une montée progressive des véhicules électriques notamment sur certains parcs comme sur Gambetta ainsi que sur St Jean.

Des points de vigilance et des axes de progrès sont relevés sur l'étape facilité à se garer et facilité à trouver une place. Elle précise que l'enquête a été réalisée fin novembre début décembre dont la fréquentation des parkings a été plutôt élevée. Cet item est en recul du fait certainement de la saturation de certains parkings.

L'usage des ascenseurs est un point à améliorer, seulement 55 % des clients sont satisfaits. Le sentiment de sécurité baisse, il est de 64 %. Cet item baisse du fait des résultats enregistrés sur Victor Hugo qui ne progresse pas sur ce sujet.

M. ANDREOTTI ajoute qu'à peu près sur tous les items, le parking Victor Hugo est clairement le site où la Régie rencontre le plus de difficultés.

Mme GAUTHIER précise que sur le sentiment de sécurité, le parking Pey-Berland a bien progressé et cela est lié aux travaux réalisés dans les cages d'escalier qui ont permis de sécuriser le parking. Pour conclure, il y a une amélioration nette et mesurable de la culture clients sur laquelle METPARK travaille depuis quelques années et qui commence à se consolider et à impacter l'expérience client dans les parkings.

M. le président remercie pour cette enquête qui permet de mesurer le changement d'image sur un certain nombre d'items sur lesquels la Régie a travaillé et qui portent leur fruit notamment au moment du paiement ainsi que sur le sentiment de sécurité ou d'insécurité. Il profite de cette information pour remercier Monsieur le directeur général pour leur bonne collaboration pendant ces 6 ans, dans un esprit partenarial, chacun bien sûr à sa place. Il remercie également le CODIR qui a toujours été là, présent avec des arrivées, des départs. Il a connu des conseils d'administration de PARCUB où le directeur présentait toutes les affaires et les membres des services ne présentaient rien et n'étaient même pas présents pour certains. Aujourd'hui, il y a un vrai échange, chaque directrice et directeur vient présenter la délibération sur laquelle elle ou il a travaillé.

Il remercie également les 160 agents de METPARK, ceux qui entretiennent, qui nettoient, les prestataires qui travaillent également pour la Régie. Il remercie les membres du conseil d'administration pour le vote, à quelques exceptions près, à l'unanimité des délibérations. Sans un conseil d'administration, les dossiers n'avanceraient pas. Les élus ont été

présents en visio ou en présentiel. Il a pris beaucoup de plaisir sur cette mandature pour faire en sorte que la satisfaction des clients progresse. Il adresse ses remerciements à Mme de FRANÇOIS qui quitte ce conseil d'administration, à Patrick BOBET qui siège à cette instance depuis le début de la création de la Régie, à Gérard CHAUSSET, à M. DUBOS, représentant d'une association, qui a toujours été là et présent aux séances, à la direction des finances publiques, à M. MOUGIN, à Mme MOLIA et aux services de Bordeaux Métropole qui ont toujours été aux côtés de METPARK quelque fois dans un rôle de contrôle, ce qui est normal et logique pour une régie métropolitaine mais aussi dans un rôle de conseil et de partenariat ainsi que l'inspection générale. Il est normal qu'une régie métropolitaine avec un chiffre d'affaires tel qu'elle a soit contrôlée. Merci à vous toutes et à vous tous, ce fût 6 années agréables passé dans cette institution. Il ne regrette rien et il est assez content.

Mme de FRANÇOIS précise qu'une enquête de satisfaction est toujours intéressante surtout quand les résultats sont en progression sauf sur un seul parking où les difficultés sont connues. Quel est le coût de cette enquête ?

Mme GAUTHIER répond qu'elle a coûté 15 000 €.

Mme de FRANÇOIS précise, comme l'a dit M. le président, qu'elle ne siègera plus à cette instance mais est-ce qu'il faut continuer cette enquête tous les ans ? Concernant ce dernier conseil d'administration, elle indique que lorsqu'elle a eu cette délégation de vice-présidente en charge des transports en commun et du stationnement, elle n'avait pas du tout imaginé ce que ça pouvait être. Elle a découvert un nouveau vocabulaire comme les amodiations. Elle a découvert des équipes de METPARK renouvelées mais très impliquées et très à l'écoute du conseil d'administration. C'est intéressant de voir le personnel participé. Elle remercie le Trésor Public et les services métropolitains qui l'ont accompagnée en tant qu'élue métropolitaine. C'est une convergence de compétences qui permet d'arriver à de bons résultats. Merci à tous, pour ces débats qui ont été riches et toujours très courtois. Le résultat de METPARK et du conseil d'administration est à l'honneur de tous.

M. PAPADATO s'excuse pour ces 3 minutes de retard en début de réunion. Il ne se représente pas aux prochaines élections, il ne sera plus présent à cette instance. Il a apprécié toutes les informations qui ont été données. Il tenait à remercier les équipes de METPARK car il s'est aperçu pendant ces 6 années de tout le travail conséquent réalisé au quotidien pour les usagers. Il remercie M. ANDREOTTI qui l'a bien accompagné quand il a pris sa délégation mobilité sur Bordeaux et notamment sur le stationnement car il avait une connaissance très pointue de ce qu'il se faisait. Il lui a permis de bien comprendre toutes les difficultés de la gestion du stationnement sur Bordeaux et a toujours répondu à toutes mes demandes de précision et d'amélioration dans les comptes-rendus de METPARK. Merci à tous et bonne continuation aux administrateurs s'ils sont à nouveau renouvelés dans leur fonction.

M. BOBET s'associe pleinement à tous les remerciements qui ont été dits à l'instant et en particulier à M. le directeur général qui a toujours été extrêmement impliqué dans cet établissement. Il remercie le président. Il en a connu 3 et le président actuel a été très présent, motivé. Merci à toutes et tous.

Fin de la réunion à 10 H 40.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 26 mai 2026

Pour expédition conforme

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

Christophe DUPRAT